
Pôle Maintien à domicile - Service Aide à domicile

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE-
ANNEE 2026**

**Cadre d'emplois des Agents Administratifs territoriaux pour l'accès au grade
d'agent administratif territorial principal de 1^{ère} classe**

Le Président de CIAS de Combrailles, Sioule et Morge,

Vu le Code général de la Fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération n°D2018-02-02 en date du 15/02/2018 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°ARH2021403 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 29/10/2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme LOUIS Corinne</i>	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Ancienneté

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Manzat, le 5 mai 2026

Le Président

Sébastien GUILLOT

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text "COMBRAILLES, SIOU" and a small star symbol.

Pôle EHPAD – Service Le Montel

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE-
ANNEE 2026**

**Cadre d'emplois des Auxiliaires de soins territoriaux
pour l'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 1^{ère} classe**

Le Président de CIAS de Combrailles, Sioule et Morge,

Vu le Code général de la Fonction publique,

Vu le décret n°92-866 du 28/08/1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux,

Vu la délibération n°D2018-02-02 en date du 15/02/2018 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°ARH2021403 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 29/10/2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme MONIN Celine</i>	auxiliaire de soins principal de 2ème classe	auxiliaire de soins principal de 1ère classe	1	Ancienneté

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

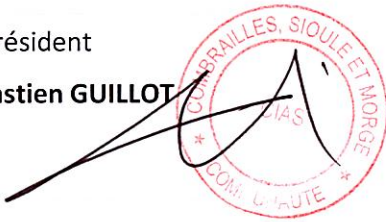
Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Manzat, le 5 mai 2026

Le Président

Sébastien GUILLOT



Pôle Maintien à domicile – Service Aide à domicile

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE-
ANNEE 2026**

**Cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux
pour l'accès au grade d'agent social principal de 1^{ère} classe**

Le Président de CIAS de Combrailles, Sioule et Morge,

Vu le Code général de la Fonction publique,

Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu la délibération n°D2018-02-02 en date du 15/02/2018 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°ARH2021403 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 29/10/2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme CROMARIAS Stéphanie</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	1	Ancienneté

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

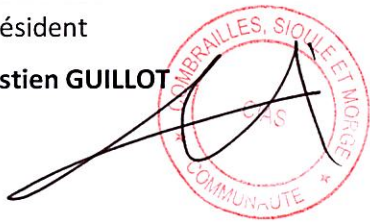
Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Manzat, le 5 mai 2026

Le Président

Sébastien GUILLOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sébastien Guillot', is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'CHAMBRAILLES, SIQUET ET MORGE' at the top and 'COMMUNAUTÉ' at the bottom, with a small star on the right side.

Pôle Action sociale

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE-
ANNEE 2026**

**Cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux
pour l'accès au grade d'agent social principal de 2^{ème} classe**

Le Président de CIAS de Combrailles, Sioule et Morge,

Vu le Code général de la Fonction publique,

Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu la délibération n°D2018-02-02 en date du 15/02/2018 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°ARH2021403 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 29/10/2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme DEBENEST Sophie</i>	agent social	agent social principal de 2ème classe	2	Ancienneté
<i>Mme NONY Florence</i>	agent social	agent social principal de 2ème classe	3	Ancienneté

Total promouvables : 3

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Manzat, le 5 mai 2026

Le Président

Sébastien GUILLOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sébastien Guillot', is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'MANZAT, SIOULE ET...' around its perimeter.

Pôle EHPAD – Service EHPAD le Montel

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE-
ANNEE 2026**

**Cadre d'emplois des Aides-soignants territoriaux
pour l'accès au grade d'aide-soignant de classe supérieure**

Le Président de CIAS de Combrailles, Sioule et Morge,

Vu le Code général de la Fonction publique,

Vu le décret n°2021-1881 du 29/12/2021, portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux,

Vu la délibération n°D2018-02-02 en date du 15/02/2018 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°ARH2021403 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 29/10/2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme FAYOLA Justine</i>	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	1	Ancienneté
<i>Mme MONTRIGAUD Sylvie</i>	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	2	Ancienneté

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Manzat, le 5 mai 2026

Le Président

Sébastien GUILLOT

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text "COMBRES, SIOULE ET" at the top and "CO" at the bottom. The signature is a stylized, cursive "S" followed by a horizontal line.